

18 MARS 2008

**INTERVENTION DE MONSIEUR MOHAMMED LAKSACI GOUVERNEUR
DE LA BANQUE D'ALGERIE A LA CONFERENCE REGIONALE SUR LA
GLOBALISATION ET LES DEFIS ET OPPORTUNITES AUXQUELS
FONT FACE LES INSTITUTIONS FINANCIERES MAGHREBINES.**

**ORGANISEE CONJOINTEMENT PAR L'INSTITUT INTERNATIONAL
DE FINANCE
ET LA BANQUE D'ALGERIE**

Mesdames, Messieurs,

Notre conférence se tient opportunément dans un contexte mondial marqué par les effets de la crise financière internationale liée à la crise du marché des subprimes aux Etats-Unis. Cette crise et la propagation de ses effets, dont on ne connaît pas encore toute l'ampleur, vient rappeler que la globalisation véhicule, certes, des bienfaits considérables, notamment en termes de développement et de croissance des économies intégrées, mais que dans le même temps, la forte intégration et la complexité croissante des instruments d'intégration, y compris les instruments financiers, comportent des risques majeurs dont la caractéristique principale est leur degré élevé de transmissibilité.

Il convient dès lors, pour des économies encore à un stade modéré d'intégration à l'économie mondiale comme le sont les économies de notre région, d'en tirer la leçon essentielle, à savoir œuvrer en permanence à la mise en place et au développement de systèmes économiques et financiers à même de limiter les effets pervers inhérents au processus d'intégration. En particulier, et s'agissant des systèmes financiers, leur renforcement continu, en conformité avec les meilleures normes, pratiques et règles de fonctionnement, est crucial pour en assurer la stabilité, en améliorer les performances et la compétitivité et en accroître la résilience.

C'est là des conditions indispensables à une intégration saine et forte au système financier international. A cet effet, l'Algérie s'attelle depuis plusieurs années à mettre en œuvre les nécessaires réformes et ajustements structurels à même d'assurer une ouverture ordonnée et une solidité durable du système.

La mise en œuvre de ces réformes financières s'effectue en situation de renforcement continu de la stabilité macroéconomique, contexte qui a favorisé une croissance

économique forte et soutenue, notamment dans le secteur hors hydrocarbures, et une forte réduction du chômage.

Permettez-moi, à cet égard, de rappeler ici quelques indicateurs clés de cette stabilité, notamment la maîtrise de l'inflation, le renforcement des situations budgétaire et extérieure et la stabilisation du taux de change effectif réel à son niveau d'équilibre.

1- La poursuite de politiques budgétaire et monétaire prudentes, en contexte de liquidité croissante inhérente, principalement, à l'accroissement des recettes d'exportation d'hydrocarbures, a permis de contenir l'inflation à un niveau inférieur à 3 % en moyenne sur les cinq dernières années, en deçà de l'objectif de 3 % affiché pour le moyen terme. Le taux de 3,5 % enregistré en 2007 traduit essentiellement la forte poussée des prix à l'importation des produits alimentaires.

La prudence budgétaire s'est manifestée, notamment, à travers l'importante accumulation d'épargne budgétaire dans le fonds de régulation des recettes, en dépit de l'accroissement des dépenses publiques d'équipement inhérentes à la mise en œuvre de l'important programme d'investissement public et de désendettement extérieur anticipé.

La politique monétaire a reposé essentiellement et avec flexibilité sur les instruments indirects d'absorption de l'excès de liquidité (notamment reprises de liquidité et réserves obligatoires). L'excès de liquidité étant devenu structurel depuis 2002, la Banque d'Algérie n'est donc plus intervenue en tant que prêteur en dernier ressort depuis cette date.

2- Le renforcement de la position budgétaire, corollaire d'une gestion prudente des dépenses publiques en contexte d'accroissement substantiel des revenus de la fiscalité pétrolière mais également ordinaire, a conforté la prépondérance de l'épargne budgétaire dans l'épargne intérieure, bien que l'épargne des entreprises et des ménages ait également augmenté. Ainsi, l'excès de l'épargne sur l'investissement s'est progressivement renforcé pour atteindre un ratio de près de 25 % en 2006 (22 % en 2007) contre 13 % en 2004.

Cet excès de l'épargne sur l'investissement à la faveur de l'évolution des prix des hydrocarbures sur les marchés internationaux a eu pour résultat l'augmentation importante et progressive des réserves officielles de change au niveau de la Banque d'Algérie. En même temps et à partir de 2004, l'Algérie a entrepris le remboursement par anticipation d'une grande partie de la dette extérieure. Cette double évolution, à savoir l'augmentation des réserves officielles de change et la forte réduction de la dette extérieure, a eu pour résultat une amélioration considérable de la position financière extérieure nette de l'Algérie.

3- L'amélioration continue de l'intermédiation financière, support essentiel d'une croissance économique forte et durable, repose sur un programme de réformes structurelles exhaustif qui concerne l'ensemble des segments du système financier à des rythmes et séquences tenant compte des priorités et des développements dans les autres secteurs de l'économie.

S'agissant des réformes bancaires, il y a lieu de noter en particulier :

- la mise en place d'une réglementation bancaire aux standards internationaux dans divers domaines de l'activité bancaire et couvrant plus particulièrement les principes de Bâle ;
- le renforcement, avec la promulgation de la nouvelle loi bancaire de 2003, des conditions d'agrément des banques. A fin 2007, le secteur bancaire algérien se compose de 26 institutions dont six banques publiques, treize banques privées, six (6) établissements financiers et une banque de développement en cours de restructuration. Le réseau des banques et établissements financiers comprend 1290 agences dont 1045 pour les banques publiques et 190 pour les banques privées ;
- le renforcement du rôle du secteur privé dans le secteur bancaire par le lancement du processus de privatisation et/ou d'ouverture du capital de banques publiques ;
- l'assainissement des banques publiques pour accroître leurs capacités concurrentielles ;
- l'amélioration de leur gouvernance, notamment par la mise en place de contrats de performance liant les dirigeants des banques publiques ainsi que les membres des conseils d'administration de ces banques à l'actionnaire ;
- le renforcement continu de la supervision bancaire tant sous l'angle contrôle sur pièces que sous l'angle contrôle sur place. Le renforcement du contrôle sur pièces porte essentiellement sur l'intensification de l'utilisation des techniques d'alerte avancée et de stress tests afin de mieux appréhender les développements bancaires. Le renforcement du contrôle sur place se fait sous le double aspect du renforcement des équipes de supervision et l'amélioration progressive de leurs capacités d'appréciation, notamment de l'activité de gestion des risques et de management des banques et établissements financiers ;
- la modernisation des centrales d'information sur les risques de crédit afin d'en améliorer la gestion ;
- la modernisation et le développement des systèmes de paiements avec pour objectif ultime de répondre aux exigences d'une économie moderne, réduire les délais de règlement, rationaliser et améliorer les procédures et mécanismes de recouvrement des paiements, renforcer l'efficacité et la sécurité des échanges, assurer la traçabilité des opérations et favoriser le développement des instruments de paiement électroniques. Ces efforts de modernisation se sont traduits, dès 2006, par la mise en place d'un système de règlements bruts en temps réel de gros montants et paiements urgents et d'un système de télé compensation des paiements de masse.

A la faveur de la modernisation des systèmes de paiement, les banques ont été amenées à améliorer leurs systèmes internes d'information et de télécommunications permettant, notamment, l'amélioration substantielle de l'évaluation, de la gestion et de la maîtrise des risques bancaires ainsi que le renforcement de la qualité du contrôle interne et des supports de la supervision bancaire.

Enfin, les banques se préparent activement pour appliquer les nouvelles normes comptables internationales pour lesquelles le cadre légal est promulgué ; la mise en place de ces normes étant un préalable incontournable pour le passage aux normes de Bâle II. En 2008, la Banque d'Algérie accorde une importance particulière à la préparation de l'introduction de ces normes.

En outre, plusieurs actions ont été entreprises par les autorités pour améliorer l'environnement de distribution de crédits et plus particulièrement des crédits d'investissement aux petites et moyennes entreprises. Des caisses de garantie de crédits ont été créées pour couvrir les crédits d'investissement aux PME-PMI et les crédits hypothécaires. Afin de diversifier le champ de l'activité bancaire, une loi portant sur le capital investissement a défini les conditions d'exercice des sociétés de capital investissement ainsi que les modalités de création de ces sociétés et de leur fonctionnement. De plus, la loi portant création et fonctionnement des coopératives d'épargne et de crédit a défini les modalités de constitution, d'organisation et de gestion de ces nouvelles institutions appelées à développer le segment micro crédits.

Pour améliorer la gestion des risques de crédit, des textes de loi ont été aménagés pour permettre aux banques d'accélérer la réalisation des garanties prises au titre des crédits hypothécaires et la distribution des crédits bail. Dans le même sens, et pour améliorer la maîtrise des risques hypothécaires, une loi sur la titrisation des créances hypothécaires a été promulguée.

4. En termes de performances financières globales, il est utile de noter que :

- la structure de l'épargne financière auprès des banques montre une augmentation rapide de l'épargne du secteur des hydrocarbures mais aussi de l'épargne des entreprises privées et ménages. En effet, l'épargne financière collectée par les banques est en progression appréciable. Le ratio dépôts auprès des banques par rapport au produit intérieur brut est passé de 39 % en 2005 à 46 % en 2007 ;

- le ratio distribution des crédits à l'Etat et à l'économie par rapport au produit intérieur brut s'est situé à 37,5 % en 2005, 36,8 % en 2006 et 35 % en 2007. Le niveau des ressources collectées par les banques reste ainsi supérieur au niveau de distribution de crédits à l'économie et de participation au financement de l'Etat, reflétant une capacité excédentaire de fonds bancaires prêtables.

En revanche, des efforts notables ont été faits en termes distribution des crédits au secteur privé. La part des crédits à ce secteur dans le total des crédits à l'économie a, en effet, progressivement augmenté, passant de 43 % à fin 2004 à 53 % à fin 2007.

Par maturité, plus de crédits ont été distribués à moyen et long terme ; la part de ces crédits dans le total des crédits passant de 44 % à fin 2004 à 52 % à fin 2007.

L'activité « project financing » des banques s'est sensiblement développée au cours de l'année 2007, notamment en termes de financement de projets dans les secteurs de l'énergie et de l'eau.

A noter enfin le développement appréciable au cours des dernières années du compartiment obligataire du marché financier. En effet, les entreprises recourent

davantage à ce mode de financement, ce qui favorise une concurrence accrue à même de stimuler de meilleures performances bancaires.

5. En dépit de progrès notables, beaucoup reste à faire pour parachever la modernisation et le développement du système financier algérien en général et du système bancaire en particulier, renforcer sa solidité et sa résilience et lui permettre de tirer avantage de la globalisation.

Dans cette perspective, les autorités demeurent déterminées à poursuivre leurs efforts pour une constante amélioration du cadre d'exercice de l'activité d'intermédiation financière et veiller à la préservation de la solidité et de la stabilité du système financier et son intégrité. Cette constance dans la démarche ainsi que la stabilité macroéconomique accrue et l'accroissement des opportunités d'investissement, en contexte de mise en œuvre du programme d'investissement public, d'encouragement de l'investissement privé et d'ouverture accrue de l'économie (notamment dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord d'Association avec l'Union Européenne et l'adhésion prochaine à l'OMC), offrent aux banques un environnement des plus favorables pour davantage de modernisation et de développement.